

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017  
Rapporteur :  
Madame Catherine LE FLOC'H**

**N° 21**

**Office de tourisme Quimper Cornouaille,  
Part variable de la subvention 2017 et subvention d'équipement pour le déménagement**

**Les dispositions financières de la convention signée avec l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille prévoient une subvention annuelle composée d'une part fixe dédiée au fonctionnement et d'une part variable de 50 000 € dédiée à la réalisation de projets spécifiques. Il est proposé de verser à cette association la part variable de la subvention 2017 ainsi qu'un complément de 25 000 € à la subvention d'équipement allouée dans le cadre de son déménagement.**

\*\*\*

La convention d'objectifs 2011-2016 passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une subvention annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable. L'Office de Tourisme Quimper Cornouaille souhaite engager les 50 000 € de la part variable dans la réalisation de projets de développement de ses sites internet et de l'e-tourisme, dans sa participation aux salons, dans ses actions sur les marchés étrangers des cinq pays émetteurs de touristes pour notre territoire et dans les visites guidées sur les communes. Ainsi, il propose d'affecter :

14 300 € pour le développement du site internet et du e-tourisme :

- développement de nouvelles fonctionnalités sur les sites internet quimper.mobi et locronan.mobi ainsi que le développement de rubriques spécifiques pour les communes de l'agglomération 2 000 €
- rédaction d'articles sur les communes et les partenaires privés 3 500 €
- développement de l'application Breizh Tour de réalité augmentée 2 400 €
- accompagnement pour rendre Quimper.mobi plus fonctionnel, plus ergonomique et amplifier son utilisation 5 400 €
- brochures électroniques en ligne (guide découverte et guide de locations de vacances) accompagnées d'un outil d'actualisation des réservations pour ce dernier catalogue avec un format adapté aux smartphones et aux tablettes. 1 000 €

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017 (accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

4 000 € pour la participation de l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille aux salons identifiés comme prioritaires tels que le salon du Tourisme de Bruxelles, le plus grand salon du tourisme d'Europe avec 140 000 visiteurs, du 2 au 5 février 2017 sur le stand du Comité Régional du Tourisme de Bretagne.

22 540 € pour les actions de promotion, communication et éditions :

- campagne de communication à Barcelone avec affichage sur les bus et campagne radio pendant le mois de mai 2017 avec le CRT Bretagne 5 300€
- campagne d'affichage dans le métro de Madrid Barcelone pendant le mois de mai 2017 avec le CRT Bretagne 2 540 €
- campagne d'affichage sur Amsterdam au printemps 2017 3 700 €
- campagne d'affichage sur des villes allemandes à l'automne 2017 6 000 €
- campagne radio en Allemagne (Harmony FM) autour du commissaire Dupin 2 000 €
- accueil presse 2 000 €
- traduction des supports de communication (internet et papier) 1 000 €

Enfin, 9 160 € pour les demandes spécifiques de Quimper Bretagne Occidentale à l'Office de tourisme notamment les visites guidées sur les communes de Guengat, Ergué-Gabéric, et la communication et la valorisation du Festival pour enfants « En août les enfants sont des Princes » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 12 août 2017.

Parallèlement, l'office de tourisme a emménagé en juin dans des nouveaux locaux situés 8 rue Elie Fréron. Afin de lui permettre de s'équiper en mobilier, en matériel informatique et numérique, de refaire la signalétique et de faciliter son déménagement, le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016 lui a alloué une subvention d'équipement de 107 000 € dont une partie remboursable par les financements de la Région Bretagne et du Feder. L'office de tourisme a respecté l'enveloppe accordée, cependant, le bailleur laisse à la charge de l'association différents éléments non spécifiés dans le bail comme les luminaires, les revêtements de sol, les aménagements extérieurs (lettrages, stores, panneaux) et l'aménagement du sous-sol en salle de stockage. Pour faire face à ces dépenses non prévues, l'association sollicite une subvention complémentaire de 25 000 €. En 2016 le produit de la taxe de séjour est supérieur au prévisionnel de 200 000 € puisqu'il s'élève à 246 000 €, l'excédent du produit de la taxe de séjour financera cette subvention complémentaire.

\*\*\*

Pour aider l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille à réaliser ces actions, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de verser la part variable de la subvention de 50 000 € prévue au budget 2017 de Quimper Bretagne Occidentale sur la ligne « subventions actions tourisme » 95 6574 950 ;
- 2- de verser un complément de 25 000 € de subvention d'équipement ;

3- d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille.